

MABILLE (*Emile Lambert Joseph*) (Liège, 15.6.1881 - Quiévrain, 24.9.1945). Fils d'Ignace Joseph et de Weischaup, Marie ; époux de Griffon, Victorine.

Ses études moyennes accomplies, parti à l'âge de 20 ans comme commis de 2^e classe, Emile Mabille fera une carrière coloniale, allant du 21 novembre 1901 au 4 novembre 1919, qu'il terminera en tant qu'administrateur territorial.

En 1903, il fut blessé par une flèche empoisonnée en portant secours au lieutenant Fazzari qui se mourrait de dysenterie dans la tribu alors insoumise des Momباسse (Aruwimi). Il ne fut complètement guéri de cette blessure qu'en 1916. En 1903 encore, il assura la défense du poste de Yaluba (Aruwimini), attaqué par les Mobango révoltés, et effectua des opérations de soumission chez les M'bô et les Pongo dans la province de l'équateur.

En 1910, chef de poste de 1^{re} classe, il alla en reconnaissance avec le commandant Elter à Kasongo (Maniema) pour juguler une poudrière en feu et pleine d'explosifs. Promu pendant la Première Guerre mondiale au grade d'administrateur territorial, chef de territoire, il dut, par ordre du gouvernement de la Colonie, assurer le recrutement des porteurs pour les troupes en campagne aux frontières du nord et de l'est de la Colonie.

Dans une déclaration signée par le chevalier Henry de la Lindi, ancien commissaire général du Congo belge et commandant supérieur des troupes coloniales, au cours des campagnes antiesclavagistes et de 1914-1918, celui-ci atteste que : «Mabille, sans manquer à la justice la plus élémentaire, ne pouvait exempter de cette corvée les indigènes au service des Blancs au détriment des indigènes proprement dits : tous devraient être égaux devant les prestations dues à la Colonie en danger...»

«Or, un néophyte, ayant été désigné pour la corvée, chercha à y échapper par la protection d'un missionnaire. Il survint un conflit entre celui-ci et Monsieur Mabille. Le missionnaire porta plainte en justice».

La décision qui fut prise par le tribunal du chef d'arrestation arbitraire et d'abus de pouvoir, en date du 8 octobre 1918, condamna Mabille à quatre mois de servitude pénale, malgré ses dénégations et le fait qu'il avait, comme l'atteste le général Henry de la Lindi, agi conformément aux impérieuses nécessités du moment et par ordre des autorités supérieures. Révoqué le 7 janvier 1919, il termina son cinquième et dernier terme à la COMFINA.

Mabille va alors défendre jusqu'à sa mort, pendant plus d'un quart de siècle et sans arrêt, sa réputation et son honneur que cette condamnation imméritée avait entachés.

Il n'eut pas la satisfaction d'être tout à fait lavé de cette faute d'une gravité très discutable, malgré les démarches d'amis tels que le général Henry de la Lindi ou le docteur Trolli. Cependant, en 1918, bénéficiant en principe de l'amnistie prononcée à l'Armistice, il aurait dû obtenir le retrait de la révocation dont il fut finalement et après coup l'objet. Par ailleurs, un arrêt de la cour d'appel de Léopoldville du 29 juin 1944 prononça enfin sa réhabilitation, ce qui ne détermina pas encore l'Administration à lui reconnaître ses mérites et surtout à lever la décision administrative de révocation. Dans un texte laconique en date du 24 avril 1945, il était porté à sa connaissance que «comme suite à sa requête du 24 décembre 1944, l'arrêt de la cour d'appel de Léopoldville du 29 juin 1944, prononçant sa réhabilitation, n'a pas d'effet sur la mesure administrative de la révocation dont il a fait l'objet le 17 janvier 1919».

Effectivement, la réhabilitation judiciaire n'avait pour effet que d'effacer cette condamnation pour l'avenir et de maintenir, par contre, les effets produits par le passé : *Summum jus, summa injuria !!*

Pourtant, en 1929, il fut décoré de la Médaille

commémorative du Congo et, le 1^{er} juillet 1935, nommé Chevalier de l'Ordre royal du Lion.

En outre, vétéran colonial assidu, Mabille, juste après la Seconde Guerre mondiale, dans les deux dernières années de sa vie, se souciera de raviver, au cimetière de Quiévrain, le souvenir de deux anciens de l'époque héroïque : le major Julien Bastin, ancien combattant des campagnes contre les Arabes, les Madhistes et les Batetela, ancien chef de la mission cartographique et géologique du Congo belge et le lieutenant L. Corve, tombé en service commandé.

Espérons qu'Emile Mabille, qui avait l'intention d'écrire ses mémoires sous le titre «Golgotha congolais», trouvera dans cette brève biographie un témoignage qui restaurera le mérite et l'honneur de cette carrière coloniale des temps héroïques.

Bibliographie : Fiche bibliographique avec correspondance du Ministère des Colonies et de Mabille (1943 à 1945). — Déclaration du 25 octobre 1941 du général Henry de la Lindi.

15 mars 1990.

E. Lamy.